

**DECRET N°2013 -215 DU 03 MAI 2013**

portant nomination des membres du Comité chargé de la Promotion des Investissements et du Commerce avec l'Afrique du Sud.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-214 du 03 mai 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité chargé de la Promotion des Investissements et du Commerce avec l'Afrique du Sud ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2013.

## **DECRETE :**

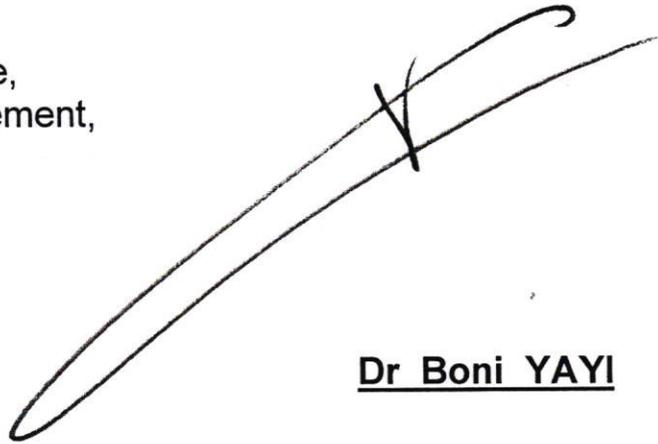
**Article 1<sup>er</sup> :** Conformément à l'article n°3 du décret n°2013-214 du 03 mai 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité chargé de la Promotion des Investissements et du Commerce avec l'Afrique du Sud, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres dudit Comité :

- **Aurèle M. HOUNGBEDJI**, représentant le Président de la République, membre ;
  
- **Robert R. AKINDE**, représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, Président du Comité mixte Afrique du Sud-Bénin pour la période 2012-2013 ;
  
- **Claude Ruben FASSINOU**, Ambassadeur, représentant le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, membre ;
  
- **Saratou ADEOTI KABASSI**, opératrice économique, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), membre ;
  
- **Mathurin KOUTON**, opérateur économique, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB), membre.

**Article 2** : Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui prend effet à compter du 27 février 2012, date de l'installation officielle dudit Comité et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

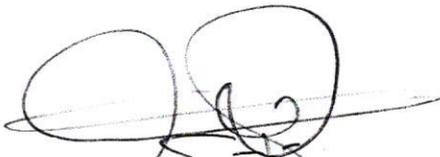
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



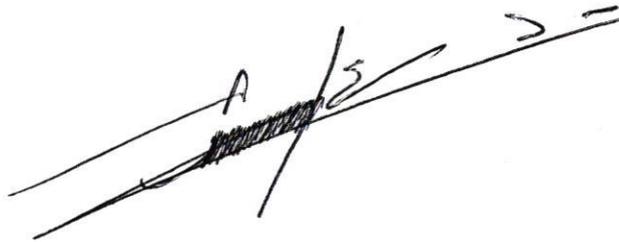
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises,



**Jonas GBIAN**



**Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO**

Le Ministre des Affaires Etrangères, de  
l'Intégration Africaine, de la Francophonie  
et des Béninois de l'Extérieur,



**Nassirou BAKO ARIFARI**

**Ampliatiions :** PR 6, AN 4, CC 2, CS 2, HAAC 2, CES 2, PM/CCAGAPPPDDS 4, MDAEP 4, MICPME 4, MEF 4, MAEIAFBE 4, AUTRE MINISTERES 24, SGG 4, DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, DPE-DAN-DLC 3, GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4, BCP-CSM-AGAA 3, UAC-ENAM- FADESP 3, UNIPAR-FDSP-CCIB 3, JO1.